



UNION EUROPEENNE DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
EUROPÄISCHE UNION DES HANDWERKS UND DER KLEIN- UND MITTELBETRIEBE  
EUROPEAN ASSOCIATION OF CRAFT, SMALL AND MEDIUM-SIZED ENTERPRISES  
UNIONE EUROPEA DELL' ARTIGIANATO E DELLE PICCOLE E MEDIE IMPRESE

## Les attentes de l'Artisanat et des PME en vue de la Présidence française de l'Union européenne

---

### Faire de la Présidence française un vrai succès pour l'Artisanat et les PME en donnant naissance au Small Business Act<sup>1</sup>

Alors que la stratégie de Lisbonne 2005-2010 entre dans sa dernière phase, la présidence française dispose d'une occasion unique avec le Small Business Act de doter les PME d'un instrument durable qui va leur permettre de mieux exploiter leurs capacités réelles de création d'emplois et de richesses pour contribuer aux objectifs de plus d'emplois et de croissance pour l'Europe.

*« L'artisanat et les petites entreprises ont un rôle décisif à jouer dans la réalisation des objectifs énoncés dans la stratégie de l'UE pour la croissance et l'emploi, qui doit ouvrir la voie à une Europe durablement prospère. Même dans le contexte de la mondialisation, elles s'appuient généralement sur leurs racines locales et apportent une contribution essentielle au développement local et à l'intégration sociale. Elles créent des emplois, dispensent la formation professionnelle et assurent le transfert et l'amélioration permanente d'un savoir-faire spécifique, caractérisé par un degré élevé de compétences manuelles et une forte implication des chefs d'entreprise ».*<sup>2</sup>

Dans ce contexte l'UEAPME demande à la présidence française de tout mettre en œuvre pour faire adopter le Small Business Act européen, **un cadre unique pour les PME** qui intégrerait cette problématique dans toutes les politiques communautaires, selon une approche horizontale et sectorielle. Le SBA reprendrait les priorités comme présentées ci-après.

### **Le Small Business Act (SBA) doit constituer un cadre politique structuré permettant aux PME :**

- de répondre aux grands défis actuels : mondialisation, changements démographiques, mutations technologiques et industrielles, changements climatiques, normalisation des produits et des services, accès à l'innovation et aux marchés publics ou de grande distribution, accès facilité aux divers moyens de financement, accès aux marchés de l'énergie et aux services d'efficacité énergétique ;
- de s'adapter positivement aux évolutions économiques et sociales en cours telles que la flexicurité, l'immigration, l'impact de la libéralisation ;
- de voir réduire les coûts et charges bureaucratiques qu'elles supportent grâce à la simplification administrative ;

---

<sup>1</sup> [http://www.ueapme.com/docs/pos\\_papers/2007/071214\\_pp\\_SBA\\_FR.pdf](http://www.ueapme.com/docs/pos_papers/2007/071214_pp_SBA_FR.pdf)

<sup>2</sup> Déclaration finale de la conférence européenne sur l'artisanat et les petites entreprises, Conférence de Stuttgart, avril 2007

- d'être plus étroitement associées aux choix politiques, aux priorités opérationnelles et aux décisions législatives déterminantes pour leur environnement réglementaire et administratif.

L'UEAPME attend du SBA qu'il établisse de manière pérenne le principe de « **penser aux petits d'abord** » et la prise en compte de la diversité des PME (entreprise artisanale, entreprise individuelle...) par le biais d'un instrument à valeur juridique contraignante.

Parmi les éléments clés constitutifs du SBA, l'UEAPME défend cinq grands principes de base :

- le principe de « une fois pour toutes » ;
- le principe de proportionnalité ;
- la participation des PME à tous les comités consultatifs et aux consultations susceptibles d'affecter les PME pour garantir la prise en compte de leurs intérêts ;
- des études d'impact systématiques et indépendantes pour les PME en amont et un mécanisme de suivi correctif en aval ;
- le principe de sauvegarde.

Ce cadre structuré devrait comprendre un certain nombre d'axes stratégiques parmi lesquels l'UEAPME a sélectionné quelques priorités immédiates en vue de la Présidence française.

## **Priorité 1 : Aider l'Artisanat et les PME à mieux exploiter le marché unique**

### **Régler définitivement le problème du brevet communautaire**

L'Artisanat et les PME ont besoin d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle pour stimuler leurs efforts d'innovation et pour les protéger contre les diverses formes de concurrence déloyale. L'UEAPME demande à la Présidence française une **nouvelle proposition pour résoudre la situation actuelle de blocage relative au Brevet communautaire.**

### **Combattre la contrefaçon et la criminalité transfrontalière**

L'UEAPME demande à la Présidence française de se saisir de ces deux sujets parmi ses priorités et de promouvoir une meilleure coopération entre les Etats membres pour lutter efficacement contre ces phénomènes très préoccupants.

### **Rendre les marchés publics plus accessibles**

Les marchés publics représentent plus de 16% du PIB de l'Union européenne et sont également très significatifs pour les PME. Les études prouvent qu'elles y sont sous-représentées dans ce marché et que les activités transfrontalières sont toujours à un niveau très bas.

- La Commission européenne devrait faciliter la participation des PME en **élaborant un code de bonnes pratiques** dans les Etats membres et qui donne une vue d'ensemble **des mesures de soutien** pour les PME, en conformité avec le **cadre juridique existant. L'UEAPME demande un engagement fort à tous les niveaux pour que ce code soit réellement mis en profit.**
- Le SBA devrait inclure **un engagement fort des Etats membres** à prendre des mesures à tous les niveaux, visant à **faciliter l'accès des PME** à la commande publique.

## **Priorité 2 : Créer un environnement fiscal et financier plus favorable aux PME**

### **Les PME doivent pouvoir se financer aisément**

Les banques et institutions financières classiques sont de plus en plus réticentes à prendre des risques. La situation financière actuelle ne fait qu'aggraver encore un peu plus la situation et les banques renâclent à mettre à disposition des PME des prêts bancaires accessibles.

**L'UEAPME insiste sur l'urgence de développer et pérenniser des solutions telles que les systèmes de cautionnement mutuel, le micro-crédit et de mettre en place des solutions alternatives tels que de nouveaux instruments financiers adaptés** (nouvelles formes de capital risque, garanties mezzanines...) pour financer la transmission d'entreprises et permettre de soutenir les investissements des PME dans l'innovation, les nouvelles technologies et dans le développement durable, qui représentent les emplois de demain.

### **Faciliter l'accès des PME aux marchés et aux clients**

**La fiscalité reste l'une des principales barrières pour les activités transfrontalières au sein du Marché intérieur.**

Les entreprises sont confrontées à près de 27 règlements fiscaux différents si elles souhaitent développer des activités transfrontalières en Europe. Ceci signifie des coûts exorbitants de mise en conformité particulièrement pour les PME, dus à des différences dans l'administration de la TVA et les régimes fiscaux de sociétés.

- Le SBA devrait inclure un engagement fort par les Etats membres **d'étendre le « paquet TVA »** récemment adopté, en particulier le guichet unique, **à tous les services transfrontaliers** n'ayant pas d'établissement dans les autres Etats membres et **de poursuivre leurs efforts en matière de simplification administrative** afin de réduire davantage les coûts de mise en conformité à la TVA pour les activités transfrontalières.
- **L'UEAPME demande à la Présidence française de proposer l'instauration définitive d'un tel régime de TVA réduite pour les activités à forte intensité de main d'œuvre**, dont les prestations sont effectuées localement et qui ne risquent pas engendrer une concurrence déloyale entre les Etats membres.

## **Priorité 3 : Créer un souffle nouveau pour l'esprit d'entreprise et la culture d'entreprise**

### **Renforcer la mobilité européenne des apprentis et jeunes en formation professionnelle initiale en alternance**

Chacun aujourd'hui s'accorde à reconnaître le rôle central de formation et la valeur ajoutée de la mobilité des jeunes dans le contexte du marché intérieur et du développement de l'esprit d'entreprise. Ceci est encore plus vrai pour les jeunes apprentis et les jeunes en formation professionnelle initiale en alternance.

L'UEAPME a souligné à plusieurs reprises les insuffisances actuelles et le manque de visibilité des programmes en place tel que le programme Leonardo da Vinci pour établir des échanges durables pour ce type de public impliquant les structures intermédiaires comme les organisations professionnelles, les centres de formation professionnelle et les entreprises.

C'est pourquoi l'UEAPME réclame la création **d'un programme spécifique intégrant des mesures dédiées à la mobilité des apprentis et des jeunes en formation professionnelle initiale en alternance** dans le cadre du programme d'action pour la formation tout au long de la vie ;

### **Aider l'Artisanat et les PME à accéder aux compétences requises par le marché**

**L'Artisanat et les PME ont besoin de l'appui des autorités publiques pour appliquer le concept de flexicurité**, qui les concernent très directement et ce à double titre. D'une part, elles doivent faire face à la plupart des contraintes de l'économie parce que les grandes entreprises ont tendance à transférer leurs propres contraintes en matière de flexibilité vers les petits fournisseurs et les prestataires de services. D'autre part, elles ne peuvent pas garantir la sécurité par elles-mêmes. La combinaison de ces deux facteurs participent à rendre les PME moins attractives comme employeurs et à créer des obstacles additionnels pour recruter une main d'œuvre hautement qualifiée.

- La **mission sur la flexicurité** établie à la demande des autorités françaises devrait intégrer dans son rapport **des exemples de solutions spécifiques pour la mise en œuvre de la flexicurité par les PME.**
- **Les PME doivent bénéficier de mesures adaptées en matière de flexibilité externe et interne** (par exemple par la simplification de l'embauche du premier salarié, sur le temps de travail ou encore l'organisation du travail). Ceci pourrait permettre aux PME d'offrir de meilleures conditions dans le domaine de l'équilibre vie professionnelle, vie privée.
- Le SBA devrait également **encourager les autorités nationales et régionales en collaboration étroite avec les partenaires sociaux** à fournir aux PME des solutions financières institutionnelles pour la formation continue **de telle sorte qu'elles garantissent la sécurité pour les salariés mais également pour les petits employeurs à un niveau supra-entreprise** (établissements publics ou semi-publics tels que des chambres, fonds de formation conjointement gérés par les partenaires sociaux, etc.) ;

### **Garantir une offre de formation continue abordable et en phase avec les besoins de l'Artisanat et des PME**

- Les petites et très petites entreprises souffrent très souvent d'une offre de formation non adaptée à leurs besoins. **Une offre de formation conçue sur-mesure pour les micro et petites entreprises devrait être disponible sur le marché à des prix accessibles.**

### **Les PME ont besoin d'un système de TVA réduite pérenne**

Les secteurs d'activité à forte intensité de main d'œuvre subissent une forte concurrence déloyale due notamment à un recours croissant au travail non déclaré. L'une des mesures pour lutter contre ce phénomène et qui a prouvé son efficacité au cours des différentes périodes est l'application d'un taux de TVA réduit pour ce type d'activité. Cette mesure fiscale encourage clairement les consommateurs à faire appel à des entreprises légalement établies et qui déclarent leurs activités.

### **Compenser une part du manque de main d'œuvre par des travailleurs migrants**

L'Artisanat et les PME sont les plus affectés par la pénurie de main d'œuvre. L'UEAPME souhaite un cadre européen pour l'immigration qui, tout en respectant les prérogatives nationales, permette de compenser partiellement les évolutions démographiques et les manques de main d'œuvre à tous les niveaux de compétence et de qualifications et pas seulement pour les personnes hautement qualifiées, détenteurs de diplômes universitaires.

## **Priorité 4 : Encourager le développement durable dans l'Artisanat et les PME pour améliorer leur compétitivité**

### **Transformer les défis de l'environnement en opportunités**

Les objectifs européens en ce qui concerne l'efficacité énergétique, l'économie d'énergie et la protection de l'environnement ne seront réalisables que si le potentiel de l'Artisanat et

des PME dans ces deux domaines est pleinement exploité. Le déficit d'information, l'insuffisance du savoir-faire et la rareté des ressources financières et humaines constituent un défi spécifique aux PME pour respecter la législation en matière d'environnement, tirer pleinement parti des occasions offertes par les nouveaux marchés « verts » et atteindre une plus grande efficacité énergétique.

- Le SBA devrait inclure donc un accord politique sur **une exécution rapide et complète du programme ECAP**, qui inclue la collaboration avec les organisations des PME européennes et nationales.
- Le SBA devrait inclure **des instruments financiers additionnels (CIP, FEI, BEI, instruments nationaux) sous forme de garanties pour financer des investissements d'économie d'énergie et de réduction de l'impact environnemental** qui ne remettent pas en cause la capacité des PME à faire d'autres types d'investissements plus importants.
- Des mesures additionnelles comme la réduction d'impôts, des (micros) prêts subventionnés et des garanties au niveau national ou européen sont nécessaires.
- Des mesures de soutien orientées d'abord vers les organisations intermédiaires nationales porteuses d'expertise en matière de maîtrise des consommations et de réduction des déchets

### **Priorité 5 : Soutenir l'innovation dans l'Artisanat et les PME**

Les politiques actuelles communautaires de soutien à l'innovation sont principalement orientées vers les innovations de haute technologie dans les secteurs prioritaires (biologie, médecine, télécommunications). Or les PME et notamment les petites entreprises traditionnelles jouent un très grand rôle dans les innovations de basse et moyenne technologie, les innovations de mise sur le marché, de la commercialisation, des systèmes d'approvisionnement, de l'organisation du travail, de la mise en réseau pour s'internationaliser, etc.

**Il convient donc de mettre en place des mesures pratiques de soutien au développement et à l'investissement pour permettre à l'UE de pleinement exploiter le potentiel d'innovation, y compris non-technologique, de ces entreprises.**

- Les possibilités fournies par **le 7ème programme-cadre R&DT et le CIP** doivent être entièrement utilisées pour améliorer les mesures de soutien à l'innovation pour les PME;
- Le SBA doit encourager les gouvernements nationaux à **revoir leurs mesures d'appui à l'innovation** dans le but de les adapter aux nouvelles possibilités fournies par le cadre R&D&I, c'est-à-dire les services de soutien à l'innovation, le recrutement de personnel hautement qualifié, l'innovation dans les services et transferts de technologie ;
- Les Etats membres doivent être encouragés à développer **de nouveaux instruments financiers pour soutenir l'innovation dans les PME** comme les avances remboursables.

### **Priorité 6 : Mieux intégrer l'Artisanat et les PME dans la politique de cohésion territoriale**

- Dans la perspective du prochain Livre vert sur l'avenir de la politique de cohésion, l'UEAPME prévient des dangers d'un fléchage trop strict vers Lisbonne, interpelle sur les difficultés d'accès pour l'innovation non technologique, soutient une approche intégrée fondée sur la notion de « territoire », invite à un partenariat à tout niveau avec les représentants des PME et à la mise en place d'indicateurs ciblés permettant de vérifier les avancées d'une politique en faveur des PME.

- Dans la perspective de la révision de la Politique Agricole Commune, l'UEAPME rappelle les principes suivants à prendre en compte dans l'élaboration de la prochaine politique de développement rural :
  - Equité de traitement entre artisans et agriculteurs,
  - Développement de la diversification de l'activité,
  - Spécificité de l'artisanat en milieu rural et mesures adaptées
  
- Dans le cadre du futur plan d'action sur la mobilité urbaine, l'UEAPME souhaite la prise en compte de l'impact des conditions de transports sur les activités de proximité, le soutien au rôle de prescripteur des artisans en matière environnementale et l'intégration de l'artisanat dans les outils de planification urbaine (notamment s'agissant de l'offre immobilière d'entreprise).

17/06/08

\*\*\*\*\*